

# Ville de Saint-Gabriel

## M.R.C. de D'Autray

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Saint-Gabriel, tenue le 14<sup>ème</sup> jour du mois décembre 2017 à 08h00 à la salle du conseil située au 45 de la rue Beausoleil, à Ville de Saint-Gabriel.

Sont présents :        Monsieur Gaétan Gravel, maire  
                              Monsieur Réjean Riel, conseiller №.1  
                              Madame Patricia Poulin, conseillère №.2  
                              Monsieur Yves Morin, conseiller №.3  
                              Monsieur Christian Paquin Coutu, conseiller №.5  
                              Monsieur Stephen Subranni, conseiller №.6

Absence motivée :    Madame Sylvie St-Georges, conseillère №.4

Est aussi présent :    Monsieur Michel St-Laurent, directeur général et greffier

Public :                 Aucune personne représentant le public

Un moment de recueillement est suggéré par monsieur le Maire.

### 414-12-2017    1.    Ouverture de la séance

Le maire, Gaétan Gravel, agit à titre de président d'assemblée et Michel St-Laurent à titre de secrétaire d'assemblée.

**Il est proposé par** Réjean Riel

**Appuyé par** Christian Paquin Coutu

**Et résolu :**

**QUE** la séance extraordinaire du 14 décembre 2017, soit ouverte à 08h00.

**Adoptée à l'unanimité**

### 415-12-2017    2.    Renonciation à l'avis de convocation

**ATTENDU** l'article 325 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :**

**QUE** les membres présents, formant quorum au sein de ce conseil municipal de la Ville de Saint-Gabriel, renoncent aux formalités prescrites pour la convocation de la présente séance extraordinaire, en signant l'avis de renonciation.

**Adoptée à l'unanimité**

## LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION

Le greffier fait lecture de l'avis de convocation suivant :

### À TOUS LES MEMBRES DU CONSEIL :

Monsieur Gaétan Gravel, maire

Monsieur Réjean Riel, conseiller no.1

Madame Patricia Poulin, conseillère no.2

Monsieur Yves Morin, conseiller no.3

Madame Sylvie St-Georges, conseillère no.4

Monsieur Christian Paquin-Coutu, conseiller no.5

Monsieur Stephen Subranni, conseiller no.6

Mesdames, Messieurs,

Par la présente, vous êtes convoqués par monsieur le maire Gaétan Gravel, à une séance extraordinaire du conseil de la Ville de Saint-Gabriel, traitant des sujets contenus dans l'ordre du jour qui suit. La séance se tiendra à 8h00, jeudi le 14 décembre 2017, au 45 de la rue Beausoleil.

### ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la séance
2. Renonciation à l'avis de convocation
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Heures de glace – Équipe des Montagnards
5. Période de questions
6. Clôture et levée de la séance

*Donné à Saint-Gabriel, ce 12<sup>ème</sup> jour de décembre 2017*

*Par : Michel St-Laurent, directeur général et greffier*

#### 416-12-2017 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Patricia Poulin

Appuyé par Yves Morin

Et résolu :

QUE l'ordre du jour de cette séance extraordinaire du 14 décembre 2017, soit et est adopté, tel que présenté sur l'avis de convocation.

**Adoptée à l'unanimité**

#### 417-12-2017 4. Heures de glace – Équipe des Montagnards

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Gabriel désire faciliter la venue d'une concession de la Ligue de hockey Junior AAA du Québec ;

**ATTENDU QUE** la Ville considère que la venue d'une concession de la Ligue de hockey Junior AAA du Québec favorise le maintien et à l'accroissement du nombre d'inscriptions au hockey mineur ;

**ATTENDU QUE** la Ville considère que la venue d'une concession de la Ligue de hockey Junior AAA du Québec augmente la visibilité du Centre sportif et Culturel de Brandon et de la région ;

**ATTENDU QUE** des ententes préalables sont survenues en mai 2017.

**Il est proposé par** Patricia Poulin  
**Appuyé par** Christian Paquin Coutu  
**Et résolu :**

**QUE** le conseil de la ville verse la somme de 15,000\$ à l'équipe des Montagnards de Saint-Gabriel allouée de la manière suivante :

- 10 000\$ pour aider l'équipe des Montagnards à payer ses heures de glace ;
- 5 000\$ pour combler la différence du taux horaire pour la location des heures de glace établie par le Centre sportif et Culturel de Brandon.

**QUE** ce montant est final et sans appel afin de clore la participation financière de la Ville de Saint-Gabriel auprès de l'organisme à but non lucratif (OBNL) des Montagnards de Saint-Gabriel pour la saison de hockey 2017-2018.

**QUE** cette aide financière n'est pas récurrente. Cette contribution est allouée uniquement à l'année 2017-2018 afin d'aider le démarrage de la concession de Saint-Gabriel de la Ligue Junior AAA du Québec.

**Adoptée à l'unanimité**

## **5. Période de questions**

### **418-12-2017 7. Clôture et levée de la séance extraordinaire du 14 décembre 2017**

**Il est proposé par** Réjean Riel  
**Appuyé par** Yves Morin  
**Et résolu :**

**QUE** la séance extraordinaire de ce 14 décembre 2017 soit levée à 08h35.

**Adoptée à l'unanimité**

---

*Gaétan Gravel*  
Maire

---

*Michel St-Laurent*  
Directeur général et greffier

**Approbation par le maire des règlements et des résolutions selon l'article 53 de la loi sur les cités et villes**

Je soussigné, Gaétan Gravel, maire de la Ville de Saint-Gabriel, approuve les règlements et résolutions du présent procès-verbal, en apposant ma signature au bas du présent document ce quatorzième jour du mois de décembre 2017.

---

*Gaétan Gravel, Maire*